

Règlement financier 2017-2018

Tarifs des scolarités 2017-2018

Scolarités pour le primaire : 2 140 € Scolarités pour le collège : 2 900 €

Saint Joseph des Lys compte beaucoup de familles nombreuses et essaie, selon ses moyens, de moduler la charge de la scolarité pour les familles.

Réductions familiales pour plusieurs enfants scolarisés à Saint Joseph des Lys (réduction appliquée au montant total de la scolarité) : **2 enfants : -10% ; 3 enfants : -17% ; 4 enfants et plus : -25%**

Cette réduction est calculée sur une scolarité totale plein tarif quel que soit le cycle (primaire ou collège).

Scolarité pour l'Ecole (maternelle et primaire)

Nombre d'enfants (en primaire)	Scolarité par famille € / an	Acompte à verser à l'inscription / réinscription	Paiement annuel (net des 2% d'escompte)	Paiement mensuel x 9
1 enfant	2 140	214	1 887	214
2 enfants	3 850	385	3 395	385
3 enfants	5 320	533	4 701	533
4 enfants	6 420	642	5 662	642
5 enfants	8 020	802	7 073	802

Scolarités pour le Collège

Nombre d'enfants (et cycles)	Scolarité par famille € / an	Acompte à verser à l'inscription / réinscription	Paiement annuel (net des 2% d'escompte)	Paiement mensuel x 9
1 au collège	2 900	290	2 558	290
2 au collège	5 220	522	4 604	522
3 au collège	7 220	722	6 370	722
1 en primaire + 1 au collège	4 530	453	3 995	453
2 en primaire + 1 au collège	5 960	596	5 257	596
3 en primaire + 1 au collège	6 990	699	6 165	699
2 en primaire + 2 au collège	7 560	756	6 668	756
3 en primaire + 2 au collège	9 160	916	8 079	916

- Il est possible de payer la scolarité mensuellement (9 fois d'octobre à juin en sus du mois d'acompte encaissé en mai) ou en une fois fin septembre (avec un escompte de 2%).
- Les fournitures (papeterie, livres) mais aussi le ménage, les sorties scolaires sont facturés en une fois fin novembre.

L'acompte est à verser au moment de la confirmation d'inscription/réinscription par chèque (à l'ordre de « **Association Educative des Lys – AEL** »). Les acomptes seront encaissés courant mars 2017.

En cas de difficultés ou de questions, n'hésitez pas à contacter le trésorier.

La scolarité payée par les familles ne couvre pas le coût réel de celle-ci. Près de 20% est financé par des dons. L'école a donc durablement besoin de donateurs ! Nous vous remercions de votre aide dans la recherche de nouveaux soutiens.

Aide pour les familles

Plusieurs organismes proposent de soutenir les familles qui scolarisent leurs enfants dans des établissements libres (liste disponible sur demande).

Toute bourse obtenue auprès d'un de ces organismes doit être validée par Saint Joseph des Lys. N'hésitez pas à contacter le trésorier à ce sujet.

Contact : Olivier Bertaux, *trésorier* – Courriel : tresorier@stjosephdeslys.fr